

## 32. STANDARDS CFPS

### 32.1 GÉNÉRALITÉS

#### 32.1.1 DÉFINITION

Le Certificat Fédéral de Premiers Secours est délivré sur présentation de la preuve de la détention des brevets suivants, en ordre de validité :

- ◆ Secourisme (premiers soins, BLS, ERC BLS/AED, etc.)
- ◆ Premiers gestes en oxygénothérapie (Oxygen Provider, etc.).

Le CFPS en ordre de validité est obligatoire pour l'accès au plongeur 3★ et tous les niveaux de moniteur ainsi que les équivalences ADEPS.

#### 32.1.2 CONDITIONS D'ADMISSION

- ◆ Être titulaire du brevet de secourisme délivré par un opérateur de formation reconnu par le SPF Emploi et Concertation sociale. Un titre de RCP (réanimation cardio-pulmonaire) est accepté. Cela comprend notamment le BEPS ou secourisme de la Croix-Rouge, le secourisme industriel, le brevet PADI Emergency First Response, etc.
- ◆ Être en plus titulaire du brevet « Oxygen Provider » délivré par le DAN ou un autre organisme reconnu par la Lifras. Les renseignements concernant les sessions « O2 Provider » et la liste des instructeurs DAN peuvent être obtenus auprès des Associations Régionales.

La dispense pour la RCP peut être accordée pour :

- ◆ Les médecins, le personnel médical ou paramédical actif au sein d'un service d'urgences (infirmier(e) de réa, urgentiste, etc.).
- ◆ Les secouristes professionnels (pompiers, etc.).
- ◆ Les titulaires d'un BBSA.

La Commission de l'Enseignement par l'intermédiaire du pôle sécurité statue au cas par cas.

Tous doivent cependant faire la partie DAN O2 Provider, à l'exception des anesthésistes et hyperbaristes.

#### 32.1.3 DISPOSITION POUR L'OBTENTION

Renvoyer la carte de préparation CFPS au secrétariat Lifras en fournissant une copie du brevet de secourisme ou assimilé RCP et du brevet Oxygen Provider de DAN.

#### 32.1.4 VALIDITÉ

La validité du CFPS est de cinq ans à date de l'obtention ou du recyclage. Le recyclage est obligatoire tous les 5 ans, recommandé tous les 2 ans.

## 32.2 RECYCLAGE CFPS

La validité du CFPS est liée à la validité d'un des deux volets, il faut :

- ◆ Soit être en ordre de recyclage RCP (via un recyclage organisé par la Commission de l'Enseignement ou via le recyclage annuel de la Commission Médicale, par exemple)
- ◆ Soit être en ordre de validité ou recyclage DAN O2 Provider (et BLS si ce dernier ne comporte pas de volet de RCP).

Le fait de participer à un recyclage réactive automatiquement le CFPS. Il n'est pas nécessaire de tout recommencer à zéro.

Si le recyclage n'est pas suivi via la Lifras, les demandes de prolongation de validité sont envoyées au secrétariat Lifras en fournissant une copie du brevet de secourisme ou du brevet Oxygen Provider de DAN.

L'épreuve de réanimation du CMF vaut pour recyclage.

## 32.3 MODALITES PRATIQUES DU RECYCLAGE DE LA COMMISSION ENSEIGNEMENT

La Commission de l'Enseignement organise des ateliers de recyclage RCP directement par ses formateurs CFPS ou par ses différents canaux de formation : les Associations Régionales (AMB, AML, CFIP), les Clubs.

### 32.3.1 FORMATEURS RECYCLAGE CFPS

Seuls les formateurs en recyclage CFPS peuvent organiser un atelier de recyclage.

Le formateur valide le recyclage des candidats en signant leur carte de recyclage. La carte est à se procurer au secrétariat Lifras et à rentrer quand elle est signée pour homologation.

Est reconnu comme formateur recyclage CFPS, toute personne membre de la Lifras qui peut justifier de compétences, régulièrement mises à jour (recyclées maximum tous les 2 ans), dans le domaine du secourisme et des 1ers soins, à savoir titulaire de :

- ◆ Instructeur DAN actif BLS et O2 Provider.
- ◆ Le personnel médical ou paramédical actif au sein d'un service d'urgence.
- ◆ Les médecins certifiés en médecine subaquatique et hyperbare et les anesthésistes.

Dans certains cas, une mise à niveau organisée par la Commission de l'Enseignement sera demandée.

Pour maintenir la qualification Lifras, le formateur recyclage CFPS participe au minimum à 1 séance de recyclage (Lifras) tous les 2 ans.

### 32.3.2 ASSISTANTS RECYCLAGE CFPS

Le formateur peut se faire aider par d'autres formateurs, des moniteurs en titre (minimum AM) ou tout instructeur secouriste reconnu.

Le formateur contacte le nombre d'assistants qu'il estime nécessaire. Ceux-ci doivent être en ordre de recyclage CFPS. Ils sont briefés par le formateur au préalable le jour du recyclage. Ils sont recyclés dès lors d'office.

Ils sont répartis pour assurer la formation dans les ateliers. Le formateur supervisera le travail des assistants dans ces ateliers.

### 32.3.3 ATELIERS

La durée de l'atelier est de 2h minimum.

Le ratio formateur (ou assistant)/candidats est de 1 pour 8 max.

L'atelier comporte :

- ◆ Une courte partie théorique pendant laquelle le formateur fait quelques rappels et aborde un thème d'actualité concernant le secourisme ou l'accidentologie en plongée sous-marine.
- ◆ Une partie pratique composée :
  - D'une séance où les candidats pratiquent une réanimation « traditionnelle » c'est-à-dire seul et sans matériel particulier sauf un DEA
  - Et d'une autre séance où les candidats travaillent comme au bord de l'eau, c'est-à-dire à plusieurs avec DEA/O2/BAVU.

### **32.3.4 MATÉRIEL**

Le formateur est responsable de mettre à disposition le matériel nécessaire à l'organisation des ateliers RCP (mannequins ou bustes de réanimation, défibrillateurs de formation, BAVU, O2, masques, ...).

### **32.3.5 PARTICIPATION AUX FRAIS**

Une participation forfaitaire aux frais sera demandée aux candidats. Le montant maximum sera fixé par le Conseil d'Administration Lifras.